

59 favorisée, il en a résulté la perte de ces mêmes Pays, que Sa Maj. Imp. & Royale considère comme une partie intégrante de l'Empire, en tant qu'ils sont une dépendance de l'ancien Cercle de *Bourgogne*; & qu'une telle circonstance lui donne le droit de réclamer sur cet article en particulier, la garantie qui lui a été promise par l'Empire touchant la Pragmatique-Sanction: Qu'à l'égard du fondement des plaintes en question, S. M. s'est référée au compte qui lui en seroit rendu par le Maréchal Comte de Bathiani, à qui elle se rapporte entièrement sur cette matière, vû la connoissance qu'elle a des qualités justes & droites qui forment le caractère de ce Général. »

V. Un Commissaire de l'Impératrice est parti depuis peu de *Vienne* pour *Dresde*, chargé de pouvoirs & d'instructions pour liquider des prétentions de part & d'autre relativement à la dernière campagne où les troupes Autrichiennes ont été jointes avec celles de Saxe. L'Impératrice s'est déterminée à l'envoi de ce Commissaire sur ce que le Roi de Pologne Electeur de *Saxe* lui avoit fait remettre une spécification des dommages causés sur le territoire de cet Electorat, par le séjour que les troupes Autrichiennes y ont fait dans le tems de la contestation entre les Cours de *Dresde* & de *Berlin*. L'estimation de ces dommages est portée fort haut, & l'état n'en fut pas plutôt remis à l'Impératrice, qu'elle chargea le Comte d'Estersasi, son Ministre à *Dresde*, de déclarer qu'elle étoit très-disposée d'entrer sur ce sujet dans une compensation raisonnable, après qu'elle auroit été informée, que les dommages